



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DECISION D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE  
au titre de l'article 53 du règlement (CE) n°1107/2009**

*Vu le règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en particulier son article 53 relatif aux autorisations délivrées à titre de dérogation en situation d'urgence phytosanitaire pour une période n'excédant pas cent vingt jours,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de l'UNILET en date du 14 avril 2020,*

Nom commercial	ALTACOR
Numéro d'AMM	2100122
Substance(s) active(s)	Chlorantraniliprole 35%
Titulaire de l'autorisation	Cheminova Agro France SAS 11 bis, Quai Perrache 69002 Lyon

**L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 15 juin 2020 jusqu'au 13 octobre 2020 selon les dispositions suivantes :**

**1- Conditions d'emploi**

<b>Protection de l'opérateur et du travailleur</b>	<p><b>Pour protéger l'opérateur, porter :</b></p> <p>Pour les applications avec un pulvérisateur à rampe ou pneumatique :</p> <p><u>Pendant le mélange/chargement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-3</li><li>- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant</li><li>- EPI partiel (blouse) à manches longues de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée</li><li>- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3</li><li>- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.</li></ul> <p><b>Pendant l'application :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant</li></ul> <p><u>Si application avec tracteur avec cabine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;</li></ul>
--	---



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

	<p>- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.</p> <p><u>Si application avec tracteur sans cabine :</u></p> <p>- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation</p> <p>- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.</p> <p><b>Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :</b></p> <p>- Gants en nitrile certifiés EN 374-3</p> <p>- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant</p> <p>- EPI partiel (blouse) à manches longues de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée</p> <p>- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3</p> <p>- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.</p> <p>Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant.</p> <p><b>Délai de rentrée : 6 heures.</b></p>
<b>Protection environnement / eau</b>	<p><b>SP 1 :</b> Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.</p>
<b>Protection des organismes aquatiques</b>	<p><b>SPe 3 :</b> Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.</p> <p>Ne pas utiliser sur sols contenant plus de 45% d'argile.</p>
<b>Protection des arthropodes et des plantes non cibles</b>	<p><b>SPe 3 :</b> Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.</p>
<b>Protection des insectes pollinisateurs</b>	<p><b>SPe 8 :</b> Emploi autorisé durant la floraison et en période d'exsudats. Ne pas utiliser en présence des abeilles.</p>
<b>Protection des résidents et des personnes présentes</b>	<p>Respecter une distance d'au moins 5 m entre la rampe de pulvérisation et :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ;</li><li>- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement.</li></ul>
<b>Autres modalités d'application du produit</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ne pas appliquer de produit à base de chlorantraniliprole plus d'une fois par an sur la même parcelle.</li><li>- Ne pas planter de culture d'oignon blanc ou d'autres légumes du genre <i>Allium</i> cultivés pour leur feuillage vert ni de pois récoltés en gousses entières moins d'un an après la dernière application d'un produit à base de chlorantraniliprole.</li></ul>



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**2- Usage(s) autorisé(s)**

Libellé(s) de(des) usage(s) / code	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'application(s)	Stade(s) d'application	Délai avant récolte
00518004 Haricots écosés frais * Trt Part.Aer.*Chenilles phytophages	Flageolet uniquement, en culture de plein champ	0,07 kg/ha	1	BBCH 40 - 89	14 jours

Vous disposez d'un délai de deux mois pour contester la présente décision devant le tribunal administratif.

Date : le

25 MAI 2020

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur général de l'alimentation

Le Directeur Général de l'Alimentation

Bruno FERREIRA